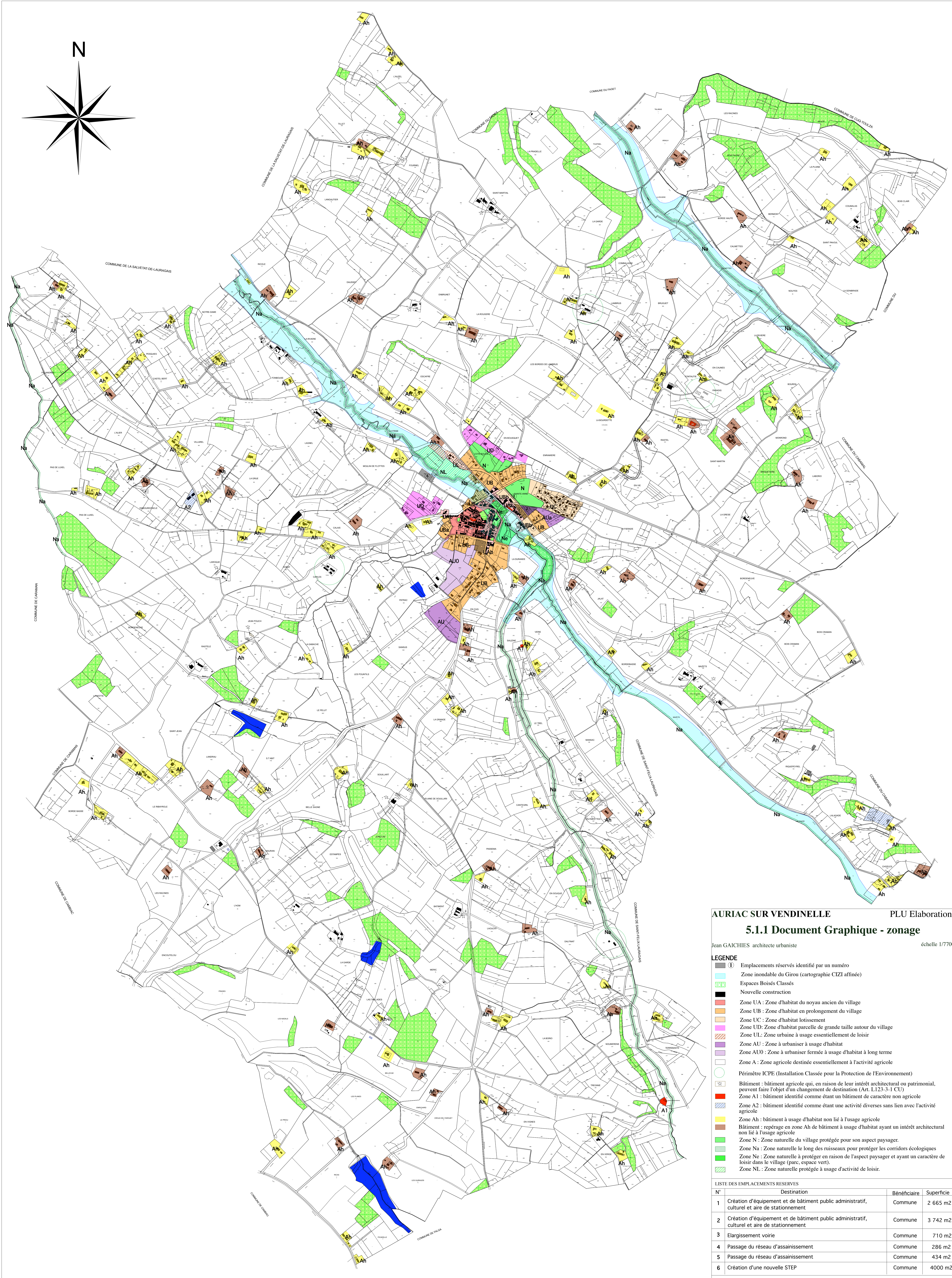
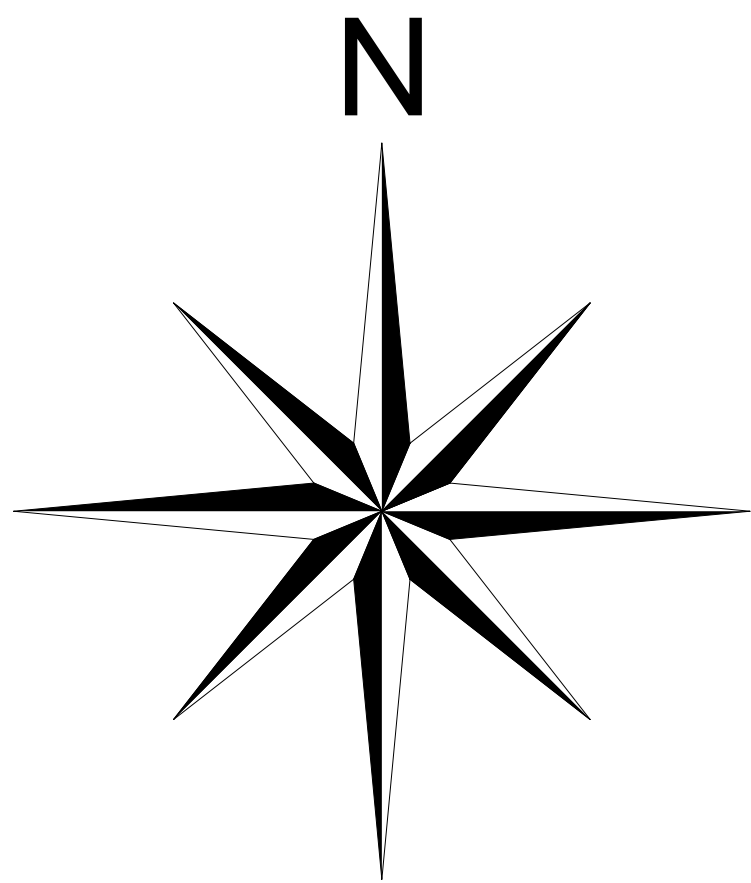




AURIAc SUR VENDINELLE
5.1.1 Document Graphique - zonage

Jean GAICHIES architecte urbaniste

PLU Elaboration

échelle 1/7700

- LEGENDE**
- Emplacements réservés identifié par un numéro
 - Zone inondable du Giron (cartographie CIZI affinée)
 - Espaces Boisés Classés
 - Nouvelle construction
 - Zone UA : Zone d'habitat du noyau ancien du village
 - Zone UB : Zone d'habitat en prolongement du village
 - Zone UC : Zone d'habitat lotissement
 - Zone UD : Zone d'habitat parcelle de grande taille autour du village
 - Zone UL : Zone urbaine à usage essentiellement de loisir
 - Zone AU : Zone à urbaniser à usage d'habitat
 - Zone AUO : Zone à urbaniser fermée à usage d'habitat à long terme
 - Zone A : Zone agricole destinée essentiellement à l'activité agricole
 - Périmètre ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
 - Bâtiment : bâtiment agricole qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination (Art. L123-3-I CU)
 - Zone A1 : bâtiment identifié comme étant un bâtiment de caractère non agricole
 - Zone A2 : bâtiment identifié comme étant une activité diverses sans lien avec l'activité agricole
 - Zone Ah : bâtiment à usage d'habitat non lié à l'usage agricole
 - Bâtiment : repérage en zone Ah de bâtiment à usage d'habitat ayant un intérêt architectural non lié à l'usage agricole
 - Zone N : Zone naturelle du village protégée pour son aspect paysager.
 - Zone Na : Zone naturelle le long des ruisseaux pour protéger les corridors écologiques
 - Zone Ne : Zone naturelle à protéger en raison de l'aspect paysager et ayant un caractère de loisir dans le village (parc, espace vert).
 - Zone NL : Zone naturelle protégée à usage d'activité de loisir.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'équipement et de bâtiment public administratif, culturel et aire de stationnement	Commune	2 665 m2
2	Création d'équipement et de bâtiment public administratif, culturel et aire de stationnement	Commune	3 742 m2
3	Elargissement voirie	Commune	710 m2
4	Passage du réseau d'assainissement	Commune	286 m2
5	Passage du réseau d'assainissement	Commune	434 m2
6	Création d'une nouvelle STEP	Commune	4000 m2